



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

ARRETE

Mainlevée de mise en sécurité – 8 rue des Cordeliers

Arrêté N°239 – DGS / 2024

Le Maire de la ville d'Autun,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 511-19 à L 511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R.511-13 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

Vu les arrêtés de mise en sécurité n°398/2020 et n°128/2022, respectivement datés du 07/08/2020 et du 21/03/2022 ;

Vu la visite sur site effectuée par les services de la direction générale de la commune le 25 avril 2024, qui ont permis de constater que les travaux réalisés sur l'immeuble sis au 8 rue des Cordeliers (parcelle AR 242) ont mis fin au péril et aux désordres cités par les arrêtés susvisés,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Sur la base du rapport établi par les services de la direction générale de la ville d'Autun le 24 avril 2024, il est pris acte de la réalisation des travaux de mise en sécurité prescrits par les arrêtés n°398/2020 et n°128/2022.

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de ces arrêtés de mise en sécurité sur le bâtiment sise au 8 rue des Cordeliers à Autun, parcelle AR 242, et propriété de M. Salem YAGOUNI.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté ainsi que le rapport établi par les services de la direction générale seront notifiés à M. Salem YAGOUNI. Le présent arrêté sera affiché sur la façade de l'immeuble et affiché sur le site internet de la mairie d'Autun.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est transmis au Préfet du Département

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 071-217100148-20240426-REGL_239_2024-AR

S²LOW

Autun, le 26 avril 2024

Le Maire,

Pour le Maire,



La 5^e adjointe,
Françoise ANDRÉ